



[construction dans un terrain enclavé]

Par **bricar**, le **25/04/2010** à **09:04**

Bonjour,

nous somme dans un site dependant des batiment de france a moins de 500m d un monument historiquedans le centre d un petit village pitoresque dans un quartier ou les battisses sont plus que centenaires , au centre un petit terrain de 350m2(jardin) en zone ub (donc constructible su plus de la moitier et sans limite de hauteurs(2etages)) j ai une maison 1900 aves beaucoup de cachet et SANS VISAVI sur 900m2 avec piscine j ai appris que construction de env 170m2 au sol avec etage et terrasse au 1er allait susplanter (env 10m de hauteur)mon habitation avec vue sur tout mon terrain (jardin piscine terrasse et fenetres) ceci pareil pour les voisins, la tranquillité, l intimité de toutes les maisons env une dizaine au tour est remis en question ainssi que la valeurs de nos bien que vous conseillez nous?? y a t il des jurisprudances sur notre cas

j ajoute que le code d urbanisme est respecté!! la est le probleme